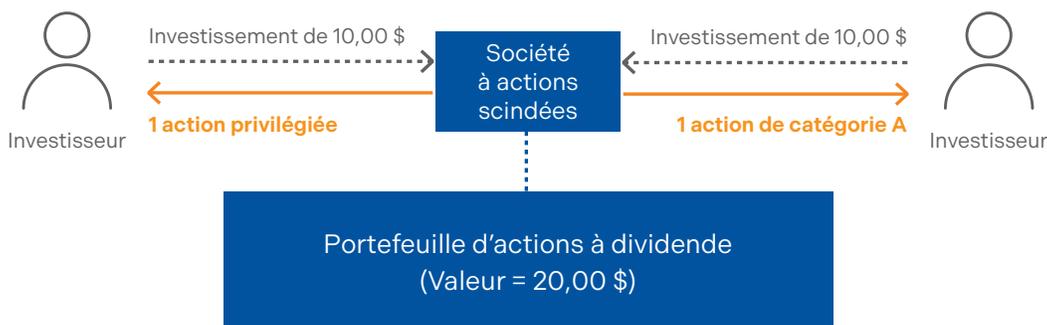


## Bon à savoir : les fonds à capital scindé

### Qu'est-ce qu'un fonds à capital scindé ?

Un fonds à capital scindé (société à actions scindées) est un type unique de fonds d'investissement offrant un revenu attrayant et des opportunités de croissance aux investisseurs. Les fonds à capital scindé investissent typiquement dans des portefeuilles d'actions de haute qualité et rapportant des dividendes, et offrent deux catégories d'actions distinctes aux investisseurs : les actions privilégiées et les actions de catégorie A. Les deux catégories d'actions sont négociées en bourse et peuvent être achetées et vendues comme des FNB ou des actions.

### Exemple illustré d'un fonds à capital scindé :



### Quelle action est faite pour vous ?

Les actions privilégiées et les actions de catégories A ont des profils de rendement et de risque différents. Les investisseurs peuvent choisir d'investir dans les deux types d'actions ou de choisir celle qui correspond le mieux à leur objectif d'investissement.

### Les actions privilégiées : un revenu régulier et une plus-value du capital

Les actions privilégiées sont plus conservatrices et offrent un flux de revenu régulier sous la forme de dividendes trimestriels, fixes et cumulatifs. Les versements aux actions privilégiées sont généralement effectués sous la forme de dividendes canadiens déterminés, qui sont imposés à un taux plus avantageux que d'autres types de revenus. Les dividendes reçus sur les actions détenues dans le portefeuille d'un fonds à capital scindé sont utilisés pour financer les paiements trimestriels versés aux actions privilégiées.

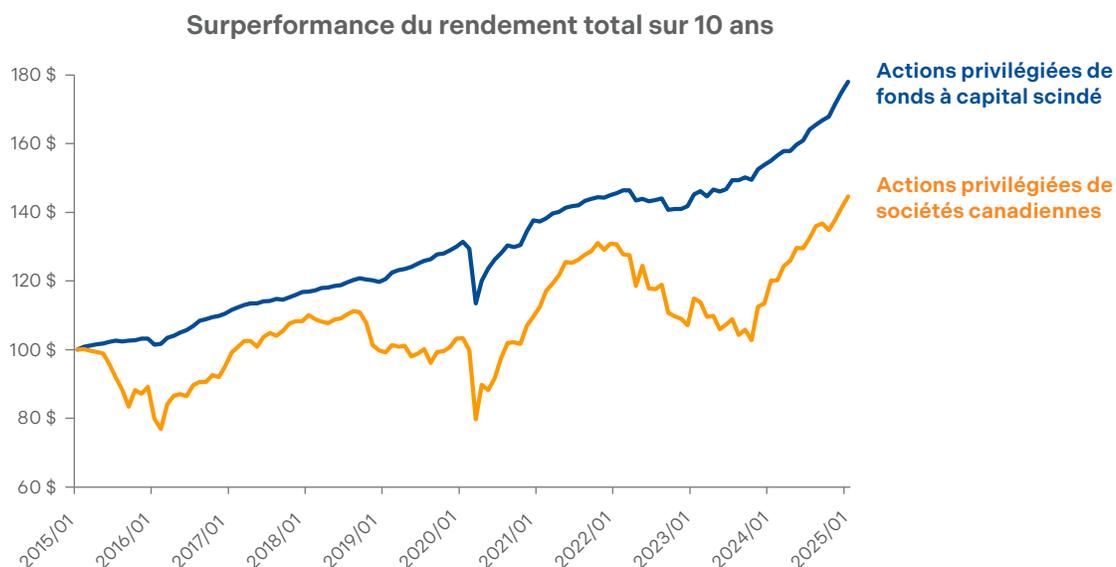
Les actionnaires privilégiés ont un droit prioritaire sur les actifs de la société à actions scindées pour recevoir le prix d'émission initial de 10,00 \$ ainsi que tous les dividendes accumulés et impayés à l'échéance. Bien que les actions privilégiées bénéficient d'une protection à la baisse grâce à leur droit prioritaire par rapport aux actions de catégorie A, elles ne profitent pas de la croissance du portefeuille d'actions sous-jacent.

Les dividendes des actions privilégiées sont réinitialisés par le gestionnaire à la fin de chaque période, qui peut aller jusqu'à 5 ans pour les actions privilégiées de Brompton. Les taux divisés des actions privilégiées sont réinitialisés à des taux de marché compétitifs. Ces derniers sont basés sur les rendements en dividendes observés sur le marché des actions privilégiées comparables au moment de la réinitialisation. Ce processus simple réinitialise efficacement le taux de base et le spread des actions privilégiées, ce qui réduit le risque de spread pour les investisseurs.

Les actions privilégiées de Brompton sont rachetables à l'échéance au gré de l'investisseur, une caractéristique unique sur le marché canadien des actions privilégiées, ce qui permet de soutenir fortement les cours. Elles ne peuvent pas être rachetées à un prix autre que la valeur liquidative, de sorte que vous ne serez pas contraint de céder vos actions à un prix inférieur à leur valeur liquidative.

## La superperformance de l'action de catégorie A de sociétés à actions scindées

Brompton estime que les caractéristiques favorables aux investisseurs offertes par les actions privilégiées de fonds à capital scindé offrent des avantages significatifs par rapport aux actions privilégiées des sociétés canadiennes. Historiquement, les actions privilégiées de fonds à capital scindé ont surpassé le marché des actions privilégiées de sociétés canadiennes avec une volatilité plus faible, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : LSEG Datastream, au 31 janvier 2025. Actions privilégiées de fonds à capital scindé = Indice Brompton Indice One Split Preferred Shares, Actions privilégiées de sociétés canadiennes = Indice S&P/TSX Preferred Share.

## Les actions de catégorie A : un revenu et un potentiel de croissance accru

Les actions de catégorie A offrent un potentiel de croissance accru car elles reçoivent tous les gains (ou les pertes) du portefeuille d'actions sous-jacent du fonds à capital scindé, même sur la partie des actions privilégiées. En d'autres termes, les actions de catégorie A capturent le mouvement du portefeuille d'actions du fonds à capital scindé, mais de manière plus importante que si un investisseur détenait directement le portefeuille sous-jacent. Cette amplification du rendement est communément appelée « effet de levier ». Pour les actions de catégorie A, l'effet de levier est réalisé grâce à la structure unique des sociétés à actions scindées.

Le tableau ci-dessous illustre comment les actions de catégorie A génèrent des rendements accrus. En utilisant l'exemple hypothétique ci-dessus sur les fonds à capital scindé : nous supposons que la société à actions scindées émet 1 action privilégiée et 1 action de catégorie A, chacune au prix de 10,00 \$ l'action, et qu'elle dispose d'un capital de 20,00 \$ à investir dans un portefeuille d'actions à dividende.

Valeur initiale	Portefeuille/Unité 20,00 \$	Action privilégiée 10,00 \$	Action de catégorie A 10,00 \$
<b>Scénario 1</b>	Le portefeuille <b>augmente de 5 %</b> Valeur du portefeuille = 21,00 \$ (20,00 \$ + 1,00 \$)	Pas de changement Valeur de l'action privilégiée = 10,00 \$	L'action de catégorie A <b>augmente de 10 %</b> Valeur de l'action de catégorie A = 11,00 \$ (10,00 \$ + 1,00 \$)
<b>Scénario 2</b>	La valeur du portefeuille <b>diminue de 5 %</b> Valeur du portefeuille = 19,00 \$ (20,00 \$ - 1,00 \$)	Pas de changement Valeur de l'action privilégiée = 10,00 \$	L'action de catégorie A <b>diminue de 10 %</b> Valeur de l'action de catégorie A = 9,00 \$ (10,00 \$ - 1,00 \$)

À des fins d'illustration uniquement. Les scénarios présentés sont bruts de distribution, de frais et de dépenses.

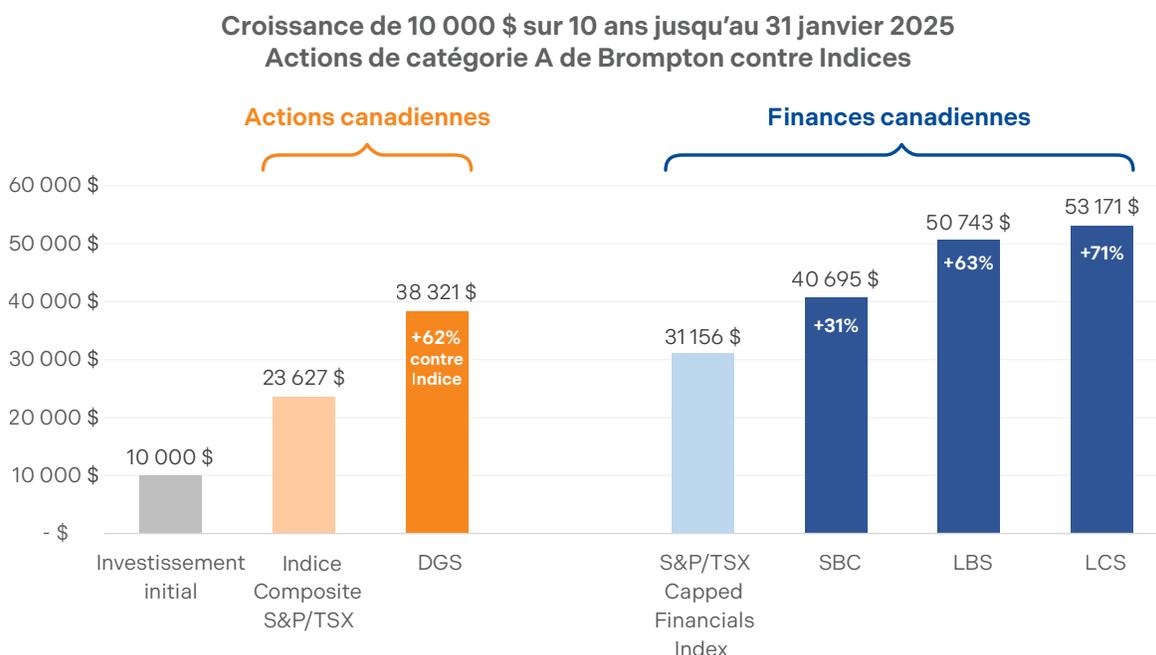
De nombreux FNB à effet de levier utilisent des sources traditionnelles d'effet de levier, comme les emprunts bancaires, pour atteindre des ratios d'effet de levier cibles (par exemple, 25 % de la valeur liquidative). Si la valeur du portefeuille diminue, ces fonds peuvent être contraints de ramener l'effet de levier au niveau cible en vendant des titres du portefeuille. En revanche, les fonds à capital scindé disposent d'un effet de levier structurel qui est garanti pour toute la durée de l'action privilégiée, ce qui signifie que les sociétés à actions scindées ne sont pas obligées de réduire leur effet de levier ou de vendre des titres à la suite d'une baisse du marché, ce qui permet aux actionnaires de catégorie A de conserver un potentiel de hausse plus important en cas de reprise du marché.

En plus de participer au rendement des titres en portefeuille par effet de levier, les actions de catégorie A reçoivent un niveau élevé de distributions mensuelles en espèce quand la valeur liquidative est supérieure à un seuil spécifique.<sup>1</sup> Les distributions faites aux actions de catégorie A sont financées par la l'appréciation du capital et le revenu supplémentaire généré par la vente d'options d'achat couvertes sur le portefeuille. Les distributions sont aussi financées par tout revenu de dividende excédentaire généré par le portefeuille sous-jacent, et qui est supérieur à ce qui est nécessaire pour financer les dividendes des actions privilégiées. Les distributions d'actions de catégorie A sont également fiscalement avantageuses par rapport à de nombreux autres investissements axés sur le revenu. Ces paiements peuvent être une combinaison de remboursement de capital, d'appréciation du capital et de dividendes.

### La superperformance des actions de catégorie A de fonds à capital scindé

Les fonds à capital scindé investissent dans des actions à dividende de sociétés à forte capitalisation qui sont communément détenues par les investisseurs. Pour les investisseurs qui souhaitent investir à long-terme dans un secteur ou un thème couvert par un fonds à capital scindé, les actions de catégorie A offrent un potentiel de croissance plus élevé qu'un investissement direct dans les mêmes actions.

Le graphique ci-dessous compare la performance des actions de catégorie A de fonds à capital scindé de Brompton avec la performance historique de plus larges indices sur 10 ans. Les quatre actions de catégorie A ont superperformé leurs indices comparables sur 10 ans, avec des surperformances cumulées allant de 31 % à 71 %.<sup>2</sup> Ces rendements sont nets de frais et supposent un réinvestissement des distributions mensuelles. Les investisseurs peuvent obtenir un résultat similaire en participant au plan de réinvestissement des dividendes offert aux actionnaires de classe A, qui est sans commission pour tous les investisseurs.



Source : Brompton, LSEG Datastream, au 31 janvier 2025. DGS : Dividend Growth Split Corp.; LCS : Brompton Lifeco Split Corp.; SBC : Brompton Split Banc Corp.; LBS : Life & Banc Split Corp. La performance de l'action de catégorie A est basée sur la valeur liquidative et suppose que les distributions effectuées par chaque Fonds sur ses actions de catégorie A ont été réinvesties à la valeur liquidative dans des actions supplémentaires de catégorie A de chaque Fonds respectif.

Fonds	Symbole	Rendement annuel composé de la valeur liquidative <sup>2</sup>			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<a href="#"><u>Dividend Growth Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>DGS</u></a>	57.0%	17.5%	18.2%	14.4%
Indice S&P/TSX Composite		25.1%	10.0%	11.5%	9.0%
<a href="#"><u>Life &amp; Banc Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>LBS</u></a>	57.2%	11.6%	18.6%	17.6%
<a href="#"><u>Brompton Lifeco Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>LCS</u></a>	64.7%	25.8%	19.6%	18.2%
<a href="#"><u>Brompton Split Banc Corp.</u></a>	<a href="#"><u>SBC</u></a>	55.6%	5.0%	15.7%	15.1%
Indice S&P/TSX Capped Financials		33.8%	9.8%	13.4%	12.0%

### Les fonds à capital scindé de Brompton

Brompton est l'un des plus grands émetteurs de sociétés à actions scindées au Canada. Brompton propose plusieurs fonds à capital scindé axés sur des secteurs tels que les banques, les compagnies d'assurance-vie, l'énergie et les infrastructures, ainsi que des portefeuilles plus diversifiés d'action à croissance de dividende canadiennes et mondiales.

Fonds	Symbole	Secteur
<a href="#"><u>Dividend Growth Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>DGS / DGS.PR.A</u></a>	Sociétés canadiennes à forte capitalisation et à dividendes croissants
<a href="#"><u>Brompton Energy Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>ESP / ESP.PR.A</u></a>	Énergie mondiale
<a href="#"><u>Global Dividend Growth Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>GDV / GDV.PR.A</u></a>	Sociétés mondiales à forte capitalisation et à dividendes croissants
<a href="#"><u>Life &amp; Banc Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>LBS / LBS.PRA.A</u></a>	Canada : Les 6 grandes banques et les 4 plus grandes sociétés d'assurance-vie
<a href="#"><u>Brompton Lifeco Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>LCS / LCS.PR.A</u></a>	Les 4 plus grandes sociétés d'assurance-vie canadiennes
<a href="#"><u>Sustainable Power &amp; Infrastructure Split Corp.</u></a>	<a href="#"><u>PWI / PWI.PR.A</u></a>	Infrastructures mondiales
<a href="#"><u>Brompton Split Banc Corp.</u></a>	<a href="#"><u>SBC / SBC.PR.A</u></a>	Les 6 grandes banques canadiennes

### Les FNB de fonds à capital scindé de Brompton

Brompton est le premier émetteur au Canada à offrir des FNB investissant uniquement dans des actions de catégorie A (CLSA) et des actions privilégiées (SPLT) de sociétés à actions scindées. Ces deux FNB sont gérés activement par les gestionnaires de portefeuilles de Brompton, des experts en fonds à capital scindé.

FNB	Symbole	Catégorie d'action
<a href="#"><u>Brompton Split Corp. Preferred Share ETF</u></a>	<a href="#"><u>SPLT</u></a>	Action privilégiées
<a href="#"><u>Brompton Split Corp. Class A Share ETF</u></a>	<a href="#"><u>CLSA</u></a>	Action de catégorie A

(1) Par exemple, pour les fonds à capital scindé gérées par Brompton Funds Limited, aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si (i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont arriérées, ou (ii) en ce qui concerne une distribution en espèces, après le paiement d'une distribution en espèces par la société, la valeur liquidative par unité serait inférieure à 15,00 \$.

(2) Les rendements sont pour la période terminée le 28 février 2025 et ne sont pas vérifiés. Le tableau présente le rendement composé de l'action de catégorie A de chaque Fonds pour chaque période indiquée, comparativement à l'indice S&P/TSX Composite Total Return ("Composite Index") et à l'indice S&P/TSX Capped Financials Total Return ("Financials Index"), selon le cas, (ensemble, les "Indices"). L'indice composite suit la performance, sur la base de la pondération du marché et du rendement total, d'un large indice d'émetteurs à grande capitalisation cotés à la Bourse de Toronto ("TSX"). Le Financials Index est dérivé du Composite Index basé sur le secteur des valeurs financières du Global Industry Classification Standard. Les actions de catégorie A des Fonds ne devraient pas refléter la performance des indices, dont les portefeuilles sont plus diversifiés et qui comprennent un nombre beaucoup plus important de sociétés. En outre, la performance des indices est calculée sans déduction des frais de gestion, des dépenses du fonds et des commissions de négociation, alors que la performance des actions de catégorie A de chaque fonds est calculée après déduction de ces frais et dépenses. En outre, la performance des actions de catégorie A de chaque fonds est influencée par l'effet de levier fourni par les actions privilégiées de chaque fonds. Les informations relatives à la performance sont basées sur la valeur liquidative par action de catégorie A et supposent que les distributions effectuées par chaque fonds sur ses actions de catégorie A au cours des périodes indiquées ont été réinvesties à la valeur liquidative par action de catégorie A dans des actions de catégorie A supplémentaires de chaque fonds. Les performances passées ne sont pas nécessairement représentatives des performances futures de chaque fonds.

Le présent document est uniquement un document d'information et ne constitue ni une offre de vente ni un appel à acheter les titres dont il y est question. Les opinions formulées ici n'engagent que Brompton Funds Limited (« BFL ») et peuvent être modifiées sans préavis. BFL s'efforce de s'assurer que les données viennent de sources fiables et précises. Cependant, BFL ne reconnaît aucune responsabilité en cas de perte ou de dommages, directs ou indirects, découlant de l'utilisation de ces données. BFL n'est nullement obligée de tenir à jour les renseignements fournis dans le présent document. Ces renseignements ne dispensent pas leur utilisateur de faire preuve de discernement. Veuillez lire la notice annuelle ou le prospectus avant d'investir. Vous paierez en général des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des actions du fonds de placement à la Bourse de Toronto ou sur une autre plateforme de négociation canadienne (une « bourse »). Si les actions sont achetées ou vendues sur une bourse, les investisseurs pourraient payer plus que la valeur de l'actif net lors de l'achat des actions du fonds de placement et pourraient recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lors de leur vente.

Il existe des honoraires et des frais courants associés à la possession d'actions d'un fonds de placement. Un fonds de placement doit préparer des documents contenant des renseignements clés sur le fonds. Vous trouverez plus de renseignements détaillés sur le fonds dans les documents publics accessibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux composés annuels historiques, y compris les variations de la valeur des actions et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte de certains frais tels que les coûts de rachat ou les impôts sur le revenu payables par tout détenteur de titres, qui auraient réduit les rendements. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et les performances passées peuvent ne pas se reproduire.

Les fonds négociés en bourse peuvent être soumis à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les performances passées peuvent ne pas se reproduire.

Les renseignements contenus dans ce document ont été publiés à un moment précis. Au moment de leur publication, ils sont considérés comme exacts et fiables, mais nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont complets ou à jour en tout temps. Certains des énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent porter sur les questions abordées dans le document et sur d'autres questions traitées dans les documents publics concernant aux Fonds, sur les perspectives des Fonds et sur les événements ou résultats attendus, y compris sur le rendement financier futur des Fonds. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent parfois à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « croire », « estimer », « prédire », « potentiel » « continuer » ou d'autres expressions similaires décrivant des questions qui ne sont pas des faits avérés. Les résultats réels peuvent différer des énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont présentées à la date du présent document, et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances.

**BROMPTON**  
FUNDS

VALUE  
INTEGRITY  
PERFORMANCE  
THE FOUNDATION FOR EXCELLENCE

**Relations investisseurs**

TÉLÉPHONE 416.642.6000  
NUM. GRATUIT 1.866.642.6001  
FAX 416.642.6001  
info@bromptongroup.com  
www.bromptongroup.com

**Adresse**

Bay Wellington Tower,  
Brookfield Place  
181 Bay Street  
Suite 2930, Box 793  
Toronto, Ontario M5J 2T3